

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Délibération n° DB 2021-54**

Date de la convocation : 13/07/2021

Membres en exercice : 24

Membres présents : 15

Membres votants : 17

Le vingt et un juillet deux mille vingt et un, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

**Ayant pouvoir de vote** : Mmes ANDREY Danielle, LAMPSON Nadège, PAYEN Françoise et MM CANIVENQ Roland, DANNEAUX Dominique, DAUPHY Bruno, DUGARD Yann, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MEIS Michel, NANJI Désiré Léopold, POTRON Pierre, SALEZ René, SINGLIT Benoit, Bruno VALET.

**Représentés** : M. FLEURY Vincent ayant donné pouvoir de vote à M. CANIVENQ Roland et M. THIERION Vincent ayant donné pouvoir de vote à M. NANJI Désiré.

Secrétaire de séance : M. LORFEUVRE Gérald

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE RESORPTION DE RUINES**

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » ;

Vu la délibération n°DC2021/12 du Conseil Communautaire du 17/02/2021 adoptant le dispositif de soutien à la résorption de ruines et confiant délégation au Bureau pour l'attribution des subventions ;

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes :

| Collectivité | Adresse               | Montant travaux | Montant éligible | Subvention attribuée |
|--------------|-----------------------|-----------------|------------------|----------------------|
|              | 08240 VAUX EN DIEULET |                 |                  |                      |
|              | Bâtiment concerné :   | 11 808,00 €     | 10 000,00 €      | 5 000,00 €           |
|              | 08240 VAUX EN DIEULET |                 |                  |                      |

- CHARGE le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

Pour copie conforme.

Le Président

Benoît SINGLIT

